



2019

CONDITIONS D'ADMISSION

1. Tarifs

Au 01/02/2019

	EHPAD DU SALEVE – CRUSEILLES	EHPAD DES GLIERES – GROISY
Prix de journée hébergement :	59.14 €	62.34 €
Tarif journalier dépendance :		
• GIR 1 - 2	22.77 €	
• GIR 3- 4	14.45 €	
• GIR 5 - 6	6.13 €	
Tarif journalier (reste à charge)	65.27 €	68.47 €
Coût mensuel (30 jours)	1 958.10 €	2 054.10 €

Tarif journalier = Prix de journée hébergement et tarif dépendance minimal (Allocation Personnalisée d'Autonomie déduite soit le ticket modérateur). En cas de dépassement de ressources, le Conseil Départemental appliquera une A.P.A. moins importante.

**A savoir, dès l'entrée en E.H.P.A.D., l'A.P.A. à domicile ne vous sera plus versée.
Il est possible de solliciter, en fonction de vos ressources, l'Allocation Logement.**

2. L'admission se fait :

- A. A titre payant : Après avoir signé l'engagement de payer les frais de séjour, le résident ou le responsable de celui-ci règleront les frais de séjour mensuellement à terme échu.
- B. A titre d'assisté : (Demande de prise en charge au titre de l'Aide Sociale)
Soit après autorisation de placement délivrée par le Conseil Départemental, soit après remise d'une attestation de dépôt de dossier d'Aide Sociale délivrée par la Mairie du domicile.

3. Pièces administratives à fournir lors de l'entrée :

Copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance si célibataire et carte d'identité	<u>Avez-vous une assurance dépendance ?</u> Si oui, nous fournir une copie du contrat.
Une photo récente	Votre n° d'allocataire C.A.F. ou M.S.A. « si vous bénéficiez de l'A.P.L. »
Carte d'immatriculation à l'assurance maladie « Attestation + Carte Vitale » et la carte de mutuelle	Copie du justificatif d'A.P.A. (la décision) « si vous en bénéficiez. »
La carte de groupe sanguin + le carnet de vaccination « Facultatif »	Les copies des notifications d'attribution des pensions « Documents vous ayant servi à établir la déclaration de revenus » ou la dernière déclaration préremplie des revenus « cerfa N° 10330*20 »
1 attestation de Responsabilité Civile (assurance de l'Etablissement n'incluant pas la responsabilité civile des Résidents)	Fournir les coordonnées complètes de deux personnes minimum à contacter en cas de besoin « Hospitalisation, décès, ... »
Deux relevés d'identité bancaire ou postal	Fournir les directives à respecter en cas de décès : copie du contrat obsèques « si vous en avez souscrit un »
Copie de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année en cours	Copies du jugement de protection juridique ou mandat de protection future